

**Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE
pour l'exercice 2003**

Préavis n° 2002/39

Lausanne, le 26 septembre 2002

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 907'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extensions des réseaux téléphonique et informatique de l'administration communale, durant l'exercice 2003.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments.

3. Situation au 15 juillet 2002 du crédit accordé par le Conseil Communal pour les extensions ordinaires 2002

Rubrique	Crédit voté	Engagé
Sécurisation du réseau et des accès	270'000.—	109'623.—
Extensions des sites et des installations	420'000.—	304'316.—
Extensions du réseau téléphonique interne	300'000.—	225'572.—
Remplacement d'équipements	270'000.—	36'184.—
Total	1'260'000.—	675'695.—

Les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- acquisition d'un firewall redondant et d'équipements d'accès pour réseau virtuel privé;
- raccordement informatique de seize sites techniques;
- raccordement informatique et téléphonique de douze sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de neuf sites secondaires.

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici la fin de l'exercice en cours :

- raccordement informatique et téléphonique de cinq sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de quatre sites secondaires et remplacement de trois installations de recherche de personnes;
- installation de 130 téléphones IP;
- installation de deux câbles fibre optique permettant d'améliorer la stabilité du réseau;
- renouvellement de commutateurs Ethernet de première génération.

4. Extensions ordinaires 2003

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques;
- la construction ou de la rénovation de bâtiment et des déménagements;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne;
- l'opportunité d'utiliser les travaux entrepris pour le réaménagement des rues, les extensions et rénovations des différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons en fibre optique.

La Municipalité sollicite de votre conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	402'000.—
Extension du réseau téléphonique interne	203'000.—
Remplacement d'équipements	172'000.—
Prestations de tiers	<u>130'000.—</u>
Total	<u>907'000.—</u>

Un montant de 1'500'000 francs figure au plan des investissements 2002 - 2005

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

Vu le préavis n° 2002/39 de la Municipalité, du 26 septembre 2002;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 907'000 francs pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes No 1500.390 et 1500.331.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche